

### Les casernes en Franche-Comté en 1732

Les casernes sont encore en 1732 une nouveauté puisque les premières ne datent que de Vauban. Le rapport suivant, envoyé à la Cour en janvier 1732, fait éclater leur insuffisance puisque dans une province frontalière comme la Franche-Comté, l'armée royale ne peut loger dans ses propres bâtiments qu'un peu plus de 5 000 soldats à raison de trois par lit. Il fallait donc recourir très largement encore au logement chez l'habitant.

Un gros effort de construction fut réalisé après 1732 notamment à Besançon dans l'ancien domaine de l'abbaye Saint Paul.

### État des casernes de villes, citadelles, forts et châteaux du comté de Bourgogne

LIEUX	LITS	CHEVAUX
<b>BESANCON</b> Proche la porte dite de Bregille	<b>Infanterie</b> : 416 lits et par conséquent logement pour 1 428 soldats. 16 logements de capitaines et 16 logements de lieutenants On voit par ce détail qu'il y a de quoi loger deux bataillons moins trois compagnies <b>Cavalerie</b> : 208 lits pour loger 416 cavaliers ou dragons. 8 lits pour 8 maréchaux des logis	130 chevaux ce qui fait un logement de chevaux, cinq escadrons moins deux compagnies
Citadelle de Besançon	314 lits, ce qui fait un logement de 942 soldats	45 chevaux
Fort Griffon	140 lits, mais il est bon d'observer qu'il y a 94 chambres dont 35 seulement servent aux soldats invalides, les autres étant occupées par le major, l'aumônier, le garde-magasin, le chirurgien, le cantinier, les prisons et les officiers de la garnison	20 chevaux

<p><b>SALINS</b></p> <p>Il n'y a point de garnison dans la ville, la garnison loge chez les bourgeois, il n'y jamais que l'infanterie.</p> <p>M. de la Neuville a formé dessein d'en faire construire près de la rivière, mais les expédients sont très difficiles, les habitants de cette ville s'opposant à ce que l'on augmente les octrois, on verra ce que l'on pourra faire.</p> <p>Fort St. André</p> <p>Fort Belin</p>	<p>Les deux casernes contiennent 56 chambres ce qui, à raison de 4 lits chacune, fait 224 lits qu'on y pourrait mettre</p> <p>Les deux casernes contiennent 20 chambres à 3 lits chacune, donc 60 lits</p>	<p>Il n'y a point d'écurie, ni d'eau pour faire boire les chevaux</p>
<p><b>Château de Joux</b></p>	<p>Il peut y tenir 4 à 5 lits au plus dans chacune des chambres de soldats, ce qui, attendu qu'il y a 18 chambres de soldats pour les 3 compagnies d'invalides qui y sont, fait 90 lits.</p>	<p>Il n'y a point d'écurie</p>
<p><b>Château de Blamont</b></p>	<p>305 lits</p> <p>Il y a, outre cela, des logements d'officiers pour l'État-major et pour les officiers d'un bataillon.</p>	<p>40 chevaux</p>

*Archives du Doubs, série C 21*

In *textes et documents sur l'histoire de la Franche-Comté*, fascicule 3, société des professeurs d'histoire et de géographie, régionale de Besançon, pp. 53-54, CRDP de Franche-Comté, 1966